

**CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JULIEN DE COPPEL**

Séance du 24 mars 2015

**COMPTE RENDU**

Affiché en exécution de l'article L. 121-17 du Code des Communes

L'an deux mille quinze, le 24 mars à 20 heures 05, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Julien-de-Coppel, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Dominique VAURIS, Maire.

**Date de la Convocation du Conseil Municipal :** 19 mars 2015

**Présents :** Monsieur Dominique VAURIS, Madame Charline MONNET, Monsieur Jean-François BOIRIE, Madame Myriam BLANZAT, Messieurs Thierry CHANY, André BELVERGE, Madame Monique FAURE, Messieurs Alain CROIZET, Dominique SERRE, Mesdames Fabienne CHAUVEL-LOPEZ, Clotilde GUILLOTIN-PLISSON, Lise-Ophélie CHARVILLAT, Monsieur Fabien RUGGIRELLO, Monsieur Patrick CHAVAROT, Madame Lydia VANNUCCI.

**Secrétaire de séance :** Madame Charline MONNET

La séance est ouverte à 20h05 selon l'ordre du jour, par Monsieur le Maire.

Il demande à l'assemblée de rajouter à l'ordre du jour le point n° 9 Enfouissement des réseaux France Télécom au poste de Coppel et dans les questions diverses un point sur le S.I.V.O.M. A l'unanimité les membres du Conseil Municipal acceptent sa proposition.

**1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 18 février 2015**

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du précédent conseil en date du 18 février 2015. Les membres valident le compte-rendu à l'unanimité.

**2. Affectation du résultat 2014 Budget commune**

Le conseil municipal décide à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement 2014 comme suit :

<b>1 Détermination du résultat à affecter :</b>	
Dépenses de fonctionnement 2014	-683 664,56 €
Recettes de fonctionnement 2014	799 245,12 €
<u>Résultat de fonctionnement 2014</u>	<u>115 580,56 €</u>
Résultat de fonctionnement 2013 reporté	145 459,10 €
<u>Résultat cumulé de fonctionnement 2014 à affecter (si déficit, report en ligne 6)</u>	<u>261 039,66 €</u>
<b>2 Détermination du besoin de financement de la section d'investissement</b>	
Dépenses d'investissement 2014	-154 565,57 €
Recettes d'investissement 2014	226 398,49 €
<u>Excédent d'investissement 2014</u>	<u>71 832,92 €</u>
Résultat d'investissement 2013 reporté	60 332,26 €
<u>Résultat cumulé d'investissement 2014 (B)</u>	<u>132 165,18 €</u>
<b>3 Restes à réaliser au 31/12/2014</b>	
Dépenses d'investissement	-1 460 788,00 €
Recettes d'investissement	1 277 227,00 €
Solde des restes à réaliser en 2014 (C), origine : subventions	-183 561,00 €
<b>4 Besoin de financement (= B +ou- C)</b>	<b>résultat négatif -51 395,82 €</b>
<b>5 Affectation</b>	<b>261 039,66 €</b>
a) en réserve compte 1068 (au minimum, couverture du besoin de financement en 4)	51 500,00 €
b) report en fonctionnement, compte 002 en recette	209 539,66 €
	0,00 €
<b>6 Déficit reporté, compte 002 en dépense (en ce cas, pas d'affectation)</b>	

### 3. Budget primitif 2015 Commune

Monsieur le Maire et Madame Myriam BLANZAT, Adjointe chargée des finances et rapporteur de la commission des finances, présentent le projet de budget pour 2015.

Après examen détaillé, le budget de la commune est adopté à l'unanimité

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- 993 359.66 € en section de fonctionnement
- 1 737 864.59 € en section d'investissement

Observations :

Monsieur le maire rappelle que le budget fonctionnement a été établi pour les recettes de façon prudente compte tenu de l'absence des chiffres des dotations attribuées par l'Etat, qui ne seront communiqués que vers le 15 avril.

Il a donné lecture du détail des comptes en commentant les modifications. Les dépenses ont été calculées au plus juste.

Pour permettre le financement du projet d'école en section d'investissement, il faudra d'une part avoir recours à l'emprunt et d'autre part augmenter la fiscalité.

### 4. Fiscalité- Taux d'imposition 2015

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur les taux d'impositions 2015.

Il rappelle les taux en place à savoir :

Taxe d'habitation	: 12.50 %
Taxe sur le foncier bâti	: 15.60 %
Taxe sur le foncier non bâti	: 85.80 %

Après discussion, et compte tenu du démarrage du projet du groupe scolaire et des besoins de financement, l'assemblée décide à l'unanimité de présenter les taux suivants pour équilibrer le budget :

Taxe d'habitation	: 13.13 %
Taxe sur le foncier bâti	: 16.38 %
Taxe sur le foncier non bâti	: 90.09 %

### 5. Affectation du résultat 2014 Budget assainissement

Le conseil municipal décide à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement 2014 comme suit :

<b>1 Détermination du résultat à affecter :</b>	
Dépenses de fonctionnement 2014	-110 741,96 €
Recettes de fonctionnement 2014	128 230,82 €
<u>Résultat de fonctionnement 2014</u>	<u>17 488,86 €</u>
Résultat de fonctionnement 2013 reporté	46 008,96 €
<u>Résultat cumulé de fonctionnement 2014 à affecter (si déficit, report en ligne 6)</u>	<u>63 497,82 €</u>
<b>2 Détermination du besoin de financement de la section d'investissement</b>	
Dépenses d'investissement 2014	-74 966,39 €
Recettes d'investissement 2014	79 322,37 €
<u>Excédent d'investissement 2014</u>	<u>4 355,98 €</u>
Résultat d'investissement 2013 reporté	-575,92 €
<u>Résultat cumulé d'investissement 2014 (B)</u>	<u>3 780,06 €</u>
<b>3 Restes à réaliser au 31/12/2014</b>	
Dépenses d'investissement	4 600,00 €
Recettes d'investissement	0,00 €
Solde des restes à réaliser en 2014 (C), origine : subventions	4 600,00 €
<b>4 Besoin de financement (= B +ou- C) résultat négatif</b>	<b>-819,94 €</b>
<b>5 Affectation</b>	<b>63 497,82 €</b>

a) en réserve compte 1068 (au minimum, couverture du besoin de financement en 4)	820,00 €
b) report en fonctionnement, compte 002 en recette	62 677,82 €
<b>6 Déficit reporté, compte 002 en dépense</b> (en ce cas, pas d'affectation)	<b>0,00 €</b>

## 6. Budget primitif 2015 Assainissement

Madame Myriam BLANZAT, Adjointe chargée des finances et rapporteur de la commission des finances, présente le projet de budget assainissement pour 2015.

Après examen détaillé, le budget assainissement est adopté à l'unanimité.

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- 178 385.82 € en section de fonctionnement
- 100 092.52 € en section d'investissement

Observations :

Les priorités en dépenses d'investissement concernent :

1. la consultation pour le schéma d'assainissement,
2. la consultation d'un bureau d'études concernant les réseaux d'assainissement de la commune et des villages de la commune.

Il faut savoir que la station d'épuration de Contournat est en surcapacité. Beaucoup d'eaux parasites nuisent à son fonctionnement.

Des travaux conséquents seront peut-être nécessaires pour qu'elle fonctionne dans de bonnes conditions.

Mr Fourmeret assistant de la commune en matière d'assainissement viendra présenter au conseil municipal les conséquences de ces eaux parasites.

Prochainement, il faudra procéder au curage des bassins.

Le conseil municipal observe que le budget de la commune abonde de 50 000€ chaque année, le budget assainissement.

Faudra-t-il revoir à terme le prix de l'eau potable de façon à avoir une gestion plus juste du service de l'eau et de l'assainissement ?

Il est noté à ce sujet, que la conformité des réseaux d'assainissement incombe aux propriétaires et qu'il doit être mis aux normes dans un délai d'un an pour la vente des propriétés bâties, faute de quoi la vente peut être déclarée caduque.

## 7. Epandage des boues d'épuration sur la commune, retour sur les autorisations

Monsieur Dominique SERRE rapporteur, nous fait part de l'historique de la station d'épuration des 3 rivières de Clermont Ferrand qui regroupe les effluents de 19 communes de l'agglomération clermontoise.

Les parcelles concernées par le plan d'épandage se répartissent sur 99 communes sur le département avec un équivalent de 5 139.52 ha avec enfouissement immédiat et 4 909.60 ha sans enfouissement immédiat. La commune de St-Julien-de-Coppel a une surface d'épandage de 210 ha sans enfouissement immédiat et de 211 ha en enfouissement immédiat en répartis sur 5 exploitations agricoles coppelloises.

Les agriculteurs de St-Julien-de-Coppel épandaient pour la SAVIA de COURNON au cours des années 2001 à 2012. Actuellement, ils prévoient d'épandre les boues de la station des 3 rivières de **2012 à 2023**.

Notre commune est celle qui va recevoir la plus grande quantité de boues par rapport aux autres communes énumérées dans l'arrêté préfectoral.

Une des trois aires de stockage de 1000 m<sup>2</sup> est située sur notre commune.

Compte tenu de ce rapport, et du contenu de l'arrêté préfectoral, l'assemblée s'interroge sur la qualité environnementale des terrains après toutes ces années d'épandage, les répercussions sur la santé de la population humaine et animale, les odeurs provoquées par ces épandages et les répercussions financières quant à l'entretien des chemins qui nous incombent de fait.

Une question demeure sur tous les rejets des hôpitaux et maisons de retraite ainsi que des entreprises de la région clermontoise qui ne possèdent pas pour la plupart de mini-station pour épurer leurs effluents.

Quelles sont les répercussions de ces déchets dans les boues ?

La parole, après suspension de séance, a été donnée au public qui nous fait part de leurs remarques sur l'arrêté préfectoral.

Les points évoqués sur ce sujet concernent :

- la répartition de l'épandage sur les parcelles communales du département, certaines communes n'apparaissent pas alors qu'elles possèdent des zones cultivables, - pourquoi l'enquête publique n'a pas eu de suite,
- contrôle des épandages : donner les informations nécessaires aux mairies sur le respect des procédures,

liste des terrains qui reçoivent des boues et les délais d'enfouissement selon les exploitations du village de St-Julien-de-Coppel.

## **8. Réseau eaux pluviales rue du 16 décembre**

Les nouveaux habitants de « Champ Blanchon » se regroupent pour se raccorder au réseau collectif des eaux usées rue du 16 décembre. La commune envisageait de profiter de ces fouilles pour enfouir un tuyau eaux pluviales. Après discussion, l'idée a été abandonnée. En effet, il convient de faire une étude complète des réseaux.

## **9. Enfouissement des réseaux France Télécom au poste de Coppel**

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir l'enfouissement des réseaux de télécommunications aux abords du poste de Coppel avec les réseaux électriques.

Un avant-projet des travaux a été réalisé par le Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz du Puy de Dôme, auquel la Commune est adhérente.

En application de la convention cadre relative à l'enfouissement des réseaux télécom signée le 7 juin 2005 entre le S.I.E.G.

- LE CONSEIL GÉNÉRAL et FRANCE TELECOM, les dispositions suivantes sont à envisager :

- La tranchée commune en domaine public et en domaine privé est à la charge du S.I.E.G.
- L'étude, la fourniture et la pose du matériel du génie civil nécessaire à l'opération, réalisées par le S.I.E.G. en coordination avec les travaux de réseau électrique, sont à la charge de la Commune pour un montant de **19 200 € T.T.C.**
- France Télécom réalise et prend en charge l'esquisse de l'étude d'enfouissement, l'étude et la réalisation du câblage, la fourniture des chambres de tirage (corps de chambre, cadre et tampons) sur le domaine public, la dépose de ses propres appuis.
- Le Conseil Général subventionne à hauteur de 30 % du coût T.T.C., le coût restant à la charge de la Commune pour l'enfouissement du réseau Télécom en coordination avec les réseaux électriques.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité:

- D'approuver l'avant-projet des travaux d'enfouissement du réseau télécom présenté par Monsieur le Maire.
- De confier la réalisation des travaux d'étude, de fourniture et pose du matériel de génie civil au S.I.E.G. du PUY-DE-DOME.
- De fixer la participation de la Commune au financement des dépenses de génie civil à 19 200 € T.T.C. et d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette somme, après réajustement en fonction du relevé métré définitif, dans la caisse du Receveur du S.I.E.G.
- De solliciter l'aide du Conseil Général à hauteur de 30 % du coût T.T.C. des dépenses  $19\,200.00 \times 0,30 = 5\,760.00$  € T.T.C.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention particulière d'enfouissement des réseaux de télécommunications relative à ce chantier.
- De prévoir à cet effet, les inscriptions nécessaires lors de la prochaine décision budgétaire.

### Questions diverses :

#### Avancement du groupe scolaire :

La ligne ERDF devait être enfouie mi-mars. En fait, elle a été reportée le 1<sup>er</sup> avril. Ensuite les travaux de l'école pourront commencer.

#### S.I.V.O.M. de l'ALBARET

Nous avons inscrit dans notre budget fonctionnement une partie du déficit du S.I.V.O.M. dans le budget de la commune à hauteur de 7471€, conformément aux statuts.

Les maires des communes et le bureau du S.I.V.O.M. se sont réunis pour trouver des solutions pour éviter un déficit chronique.

Il est mis en évidence que le volume de travaux confiés par les communes est bien inférieur à la capacité du S.I.V.O.M. Ce sont donc des solutions de mise à niveau du syndicat qui seront étudiées.

#### Licence IV

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du courrier adressé à Monsieur le Préfet concernant la procédure que l'on envisage pour acheter la licence IV. Il nous communique sa réponse qui correspond à nos objectifs. Nous allons lancer l'achat de la licence et établir l'acte administratif correspondant. Le rendez-vous est pris pour la formation intitulée « formation au permis d'exploiter » prévu en avril par l'Union des Métiers des Industries d'Hôtellerie de Clermont-Ferrand. Cette opération est financièrement prévue au Budget Primitif en cours.

#### Elections départementales des 22 et 29 mars 2015

Monsieur le Maire nous rappelle l'organisation des élections. Il a envoyé à chaque membre du conseiller municipal un tableau concernant la permanence du bureau de vote (ouvert de 8h à 18h) et le rôle de chacun.

Pas d'observation.

#### Terrain de football

Une communication est faite par le Vice-président du club de football qui nous informe que de l'engrais sera épandu sur le terrain la semaine prochaine. Une pancarte indiquera l'épandage et une information sera donnée à l'école pour la protection des enfants.

#### Chemin de calais

Le chemin reçoit les eaux de ruissellement. Autrefois il existait une traversée de buses dans le terrain privé se situant en dessous. Il n'est pas possible de financer un passage de buses dans un terrain privé.

#### Chemin sayoux

Il existe des problèmes de ruissellement dans le chemin du Sayoux. La commission voirie est chargée d'étudier la solution qui sera la meilleure.

#### Eau potable très javellisée

Les réservoirs d'eau du SIVOM ont été nettoyés. De ce fait, l'eau a été beaucoup chlorée. Des habitants se sont plaints. La lyonnaise des eaux a été avertie.

**Prochain conseil municipal : mercredi 29 avril à 20h sans réunion préparatoire.**

Fin de la séance à 22h15